

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26343059

Déposé
03-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0664637664

Nom(en entier) : **MAGESCA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Square Vergote 7
1200 Woluwe-Saint-Lambert**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « MAGESCA » du 25 juin 2026 :

L'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de 3 trois ans à dater des présentes,

1. Monsieur le Baron de JAMBLINNE de MEUX Eric,
2. Monsieur le Baron de JAMBLINNE de MEUX Gaëtan,
3. Madame la Baronne de JAMBLINNE de MEUX Marie Amélie,

qui acceptent ou qui ont accepté par document séparé.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'instant, les administrateurs se réunissent pour procéder à la nomination du président et de l'administrateur-délégué.

A l'unanimité, le conseil décide d'appeler aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur le Baron de JAMBLINNE de MEUX Eric, qui accepte.

En sa qualité d'administrateur-délégué, il est chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour extrait conforme,

Pierre NICAISE, Notaire associé.

Déposé en même temps : copie du procès-verbal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").